

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire, A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

TAUX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois... 4.00

Le Journal paraît les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine. On ne peut s'y abonner pour moins de six mois.

TAUX DES ANNONCES Six lignes... 0.50

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

Nouvelles du Mexique.

Le steamer Eagle, arrivé le 15 de la Havane, a apporté des avis de Vera Cruz en date du 2 courant et de Puebla jusqu'au 21 avril.

Dans la nuit du 19 au 20, il a remporté un nouvel avantage décisif, en enlevant les positions de Carmen et de la Casa Colorado (la Maison Rouge) après un combat très vif qui n'a pas duré moins de trois heures.

Il est à remarquer que l'affaire dont nous venons de parler ne se trouve pas mentionnée dans les bulletins quotidiens transmis par Comonfort à la capitale, bien que les bulletins conduisent le journal du siège jusqu'au 21.

Les dernières nouvelles directes de l'intérieur de la place, qui soient parvenues à Mexico, sont en date du 13. Elles ont été apportées par le général O'Hara, qui a réussi à tromper la vigilance des assiégés et à sortir de la ville avec un faible détachement.

En dehors de ces nouvelles du siège proprement dit, nous avons le récit d'un combat livré à Atlixco, entre une colonne française forte de 1,490 hommes, commandée par le colonel Brincourt, et un corps mexicain détaché de l'armée de Comonfort.

Le soulèvement dont le Yaestlan a été récemment le théâtre paraît n'avoir pas eu lieu en faveur des Français, comme on l'avait dit. Il s'agirait simplement d'une de ces affaires de famille si fréquentes au Mexique: un gouverneur en a renversé un autre.

Etats-Unis.

On lit dans le Courier des Etats-Unis du 15 mai:

Tout est tranquille sur les bords du Rappahannock, malgré les affirmations de M. Stanton au gouverneur Curtin et les stratagèmes des feuilles républicaines.

Le général a fait quelque dégrat sur le chemin de fer de la Virginie centrale, écrit un correspondant de la Tribune, mais le chemin de fer de Richmond à Fredericksburg a été en peu endommagé que les trains n'ont pas été arrêtés pendant vingt quatre heures.

De son côté, le World annonce que le chemin de fer de Richmond à Fredericksburg n'a été que fort peu endommagé.

D'après le même journal, Lee va faire un changement de front pour protéger à la fois le chemin de fer de Fredericksburg et celui de Gordonsville.

Si l'on veut croire le Post, on craint à Washington une incursion de Stuart sur les derrières de la capitale, pour répondre à celle de Stoneman auprès de Richmond.

On dit encore que Lee a placé des canons aux gués de Banks et des Etats-Unis, ce qui ferait supposer qu'il a l'intention de traverser le Rappahannock et de prendre l'offensive.

L'Express croit savoir que le général McClellan a demandé la semaine dernière au Président soit d'accepter sa démission, soit de l'employer en service actif.

Dans le Sud, le deuil est profond et général. Le 4 mai, Lee écrivait à Jackson: « Général, je viens de recevoir votre petit mot m'informant que vous êtes blessé.

Le 11, Lee annonçait la mort de son lieutenant à l'armée en ces termes: « C'est avec une tristesse profonde que le commandant-général annonce à l'armée la mort du lieutenant-général T. J. Jackson, qui a expiré le 10 courant à 3 h. 15 m. de l'après-midi.

Le 11, Lee annonçait la mort de son lieutenant à l'armée en ces termes: « C'est avec une tristesse profonde que le commandant-général annonce à l'armée la mort du lieutenant-général T. J. Jackson, qui a expiré le 10 courant à 3 h. 15 m. de l'après-midi.

victoire sur tant de champs de bataille. Que les officiers et les soldats imitent son invincible détermination de tout faire pour la défense de notre patrie bien-aimée.

Il n'y a encore rien de positif sur le sort réservé à l'honorable C. Vallandigham. Un correspondant de l'Inquirer de Philadelphie écrit que le Président a approuvé une sentence qui exilait M. Vallandigham au Sud, mais cette opinion ne repose sur rien d'officiel.

Une adresse signée par deux chefs démocrates de chaque district congressionnel de l'Etat de New York a paru, pour convoquer le peuple en convention en masse à New York, le mercredi 3 juin.

« Le peuple est souverain. De lui dérive tout pouvoir politique. Il a créé le gouvernement, et jusqu'ici il est le dominateur incontesté. Législative, judiciaire ou exécutive, la source de toute vie officielle découle directement ou indirectement du peuple.

« Nous aimons l'Union. Nous ne l'abandonnerons jamais de plein gré. Ses ennemis sont nos ennemis, et les ennemis du progrès humain de la civilisation et du gouvernement libre. Nous sommes opposés à la séparation de ces Etats, et pour cette raison opposés à toutes les mesures de paix ou de guerre qui tendent à ce résultat.

« En admettant que l'administration désire rétablir l'Union, ce résultat ne peut être obtenu par la pure force brutale.

« Le chemin de fer de la Virginie centrale a fourni à l'orateur l'occasion de faire aux ministres de violents reproches. « La position, dit-il, que le ministère a prise sur cette question est si singulière, si peu franche et si peu ouverte, que l'on ne sait vraiment pas s'il est en faveur du chemin de fer interocéanique ou s'il y est opposé.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

autres mesures qui seront jugées nécessaires pour le bien du parti démocratique.

Politique canadienne.

CITATION DE JOURNAUX.

On lit dans le Courier de Saint-Hyacinthe, du 13 de mai:

Monsieur de Cazes, n'a pas laissé passer les débats qui s'étaient élevés sur le vote de non-confiance, sans faire entendre sa voix et sans expliquer la position qu'il entendait prendre dans la circonstance.

M. de Cazes a passé en revue la politique du ministère et l'a analysée en quelques mots où l'habileté du langage se mêlait à une conviction franche et solide.

« Le chemin de fer de la Virginie centrale a fourni à l'orateur l'occasion de faire aux ministres de violents reproches. « La position, dit-il, que le ministère a prise sur cette question est si singulière, si peu franche et si peu ouverte, que l'on ne sait vraiment pas s'il est en faveur du chemin de fer interocéanique ou s'il y est opposé.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

Bas-Canada est puissant par son union, son dévouement et son énergie! Il fait et détruit les gouvernements à sa guise.

« Electeurs du Bas-Canada, cette parole échappée à l'admiration d'un ennemi acharné, est pleine de vérité et d'enseignements. Ce parti auquel vos adversaires naturels rendent hommage vous a sauvés de tous les dangers du fanatisme politique et religieux.

« Ce ne sont point les démocrates qui ont neutralisé l'excitation des fanatiques de l'Ouest. Bien loin de là, ils ont fait alliance avec eux. Leur chef est une créature de George Brown. Ensemble, ils ont déjà tenté de mettre le Bas-Canada sous le joug!

« M. de Cazes a passé en revue la politique du ministère et l'a analysée en quelques mots où l'habileté du langage se mêlait à une conviction franche et solide.

« Le chemin de fer de la Virginie centrale a fourni à l'orateur l'occasion de faire aux ministres de violents reproches. « La position, dit-il, que le ministère a prise sur cette question est si singulière, si peu franche et si peu ouverte, que l'on ne sait vraiment pas s'il est en faveur du chemin de fer interocéanique ou s'il y est opposé.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

chemin lorsqu'ils embarrassent? Il n'y a pas très longtemps que nous sommes au pouvoir, et déjà le Ministère a placé M. Loranger (et l'on a bien fait), M. Connor, M. M. Cameron Imprimeur de la Reine, l'on va placer M. Wilson et sans doute d'autres. Cependant, je crois me rappeler qu'un des principes de l'ancienne Opposition était de ne point donner d'emploi public aux députés.

« Ce ne sont point les démocrates qui ont neutralisé l'excitation des fanatiques de l'Ouest. Bien loin de là, ils ont fait alliance avec eux. Leur chef est une créature de George Brown. Ensemble, ils ont déjà tenté de mettre le Bas-Canada sous le joug!

« M. de Cazes a passé en revue la politique du ministère et l'a analysée en quelques mots où l'habileté du langage se mêlait à une conviction franche et solide.

« Le chemin de fer de la Virginie centrale a fourni à l'orateur l'occasion de faire aux ministres de violents reproches. « La position, dit-il, que le ministère a prise sur cette question est si singulière, si peu franche et si peu ouverte, que l'on ne sait vraiment pas s'il est en faveur du chemin de fer interocéanique ou s'il y est opposé.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

« A part les fanatiques et les centaines de milliers d'individus qui sont déjà, ou qui espèrent être pensionnés par le Trésor, nous savons que la voix publique demande un changement de mesures et un changement d'hommes, et nous sommes déterminés à obtenir ce changement aussitôt qu'il pourra être effectué par des moyens constitutionnels.

Feuilleton du Journal de Québec

Chateau du Bec-Vauquelin

Quoiqu'il en soit, le fermier y trouvait sans doute quelque charme, puisque les fenêtres une fois ouvertes, il se mettait à examiner la galerie avec une émotion singulière.

Vers le milieu du jour, sa femme arrivait au château, comme d'habitude, accompagnée de ses trois enfants.

Pour ceux-ci, cette visite annuelle, rompant la monotonie de leur existence chaumière, était un véritable événement. Aussi lorsqu'ayant franchi la poterne d'honneur, ils se trouvaient dans le parc immense, avec quel plaisir ne couraient-ils pas visiter les vieux pavillons en ruines, les kiosques où les araignées seules étaient domiciliées depuis vingt ans!

d'une crainte respectueuse. Il est vrai, qu'en retrouvant leur mère en ces lieux, ils la voyaient toujours triste et grave, assise ou debout, les yeux attachés sur le portrait de la jeune femme à la tête pourée.

Mme Gervais toutefois accueillait Paul et ses sœurs avec la même indulgence, la même tendresse que d'ordinaire, avec plus d'expansion peut-être, lorsque sa fille Louise s'approchait d'elle pour recevoir un baiser.

De son côté, soit attraction, soit coquetterie enfantine, Louise partageait évidemment l'admiration maternelle pour ce portrait de la galerie.

Thérèse avait beau l'engager à les suivre, elle résistait à toutes leurs instances et se postait muette et immobile devant le cadre délabré.

ce garçon, un peu rustre, taxait le plaisir de sa sœur d'abominable coquetterie. Doué d'un cœur de feu, et, par suite, possédant un caractère enclin à la jalousie, il ne concevait pas que Louise pût trouver du charme dans la contemplation d'un objet qui ne se rapportait à aucun membre de sa famille.

Non, certes, Paul ne partageait nullement l'enthousiasme de sa sœur pour les anciens tableaux. Le guerrier, bardé de fer et la lance au poing, lui semblait ridicule; la dame, à la colerette rouge, affreuse, et enfin le portrait plus moderne, celui de cette jeune femme, à laquelle on ne pouvait sans injustice refuser un air doux et charmant, n'en était pas moins le but de ses plus mordantes critiques par le motif tout simple qu'aux yeux de Louise cette figure-là passait pour un modèle de perfection.

Après une heure ou deux passées à parcourir les salles, les offices, les galeries de leur château, M. et Mme Gervais rappelaient les enfants, les fenêtres du manoir étaient closes de nouveau, et l'on reprenait avec une tristesse visible le chemin de la ferme.

Le souvenir de cette visite ne s'effaçait pas de sitôt de l'esprit de chacun. Quant Louise, du moins, pendant la quinzaine suivante, soupirait plus d'une fois à l'idée de ne revoir de longtemps un lieu rempli, pour elle, de tant de beautés, et ne résistait pas à l'envie d'en reparler dans ses entretiens avec Paul.

absurde de préférer ce vieux donjon en ruines à leur belle et spacieuse ferme; à cette ferme animée par le travail, par ces troupeaux de bœufs mugissants, par ces vaches magnifiques, par ces mille bruits des campagnes.

«—Quoi! tu aimes jusqu'à cette vilaine odeur de fumier qu'on respire continuellement ici? s'écriait Louise répondant à son frère.

«—Celle odeur vaut bien celle de moisissure qui vous prend à la gorge au château, répliquait Paul, Tiens, Louise, ne me parles plus de ce vieux manoir, je l'ai en horreur, c'est mon cauchemar. Il me semble que de ses débris sortira un jour un malheur terrible pour notre famille...

«—Bon! voilà déjà l'annonce du malheur dont je parlais, Louise! Tu irais faire la grande dame au manoir et tu regarderais d'un œil de mépris ton frère le paysan, car, moi, vois-tu, je ne serai

jamais autre chose. Oui, le paysan est le plus utile des métiers... Notre voisin, M. de Larchant, possesseur de cette grande filature près du village, a beau prétendre que l'industrie est le premier des états; son fils Gustave, mon camarade d'école, que la gloire militaire surpasse toutes les autres; moi je suis et restera ce qu'ont été mes ancêtres: tout bonnement un honnête agriculteur!

« A cette conclusion, Louise ne répondait plus, et se contentait de soupirer, car malgré sa jeunesse, le pauvre enfant s'avouait que son frère avait raison; qu'en effet, songer à un genre de vie plus relevé en société de ses bons parents était absurde. Un instinct naturel l'avertissait que son père avec ses gros souliers, sa jaquette de futaine, sa mère avec son langage rustique, joueraient un assez ridicule rôle dans un château féodal.

« De la sorte, d'année en année et à mesure que s'accroît son admiration pour l'ancien manoir du Bec-Vauquelin et ses splendides restes, Louise manifesta de moins en moins et Paul en vint à ne plus rien avoir à critiquer dans la manière d'être et d'agir de sa sœur.

« Ajoutons ceci: vers la même époque, le jeune garçon se trouva tout à coup privé d'une tendresse plus précieuse sinon plus grande: Mme Gervais, atteinte depuis quelques mois d'une langueur sans caractère

apparent de gravité, fut, au bout de peu d'heures, enlevée à l'amour des siens... Dépeindre la douleur de cette famille est impossible et superflu; les cœurs aimant nous comprendront!... Il nous suffira de constater que M. Gervais eut pour unique soutien la force d'âme de sa fille Louise.

« Cette enfant paraît vouloir suppléer à tout dans cette circonstance douloureuse; car Paul, dont le désespoir fut aussi profond que son attachement pour sa tendre mère avait été immense, aurait sans nul doute succombé sous le poids du chagrin sans les soins, la sympathie de l'aînée de ses sœurs.

« Le malheur de la famille Gervais coïncida avec les désastres de la France: 1813 était arrivé; mais ni le fermier, ni ses enfants ne songèrent beaucoup aux événements qui se succédaient avec tant de rapidité à cette date. Ils ne virent qu'une seule chose: une place restait vide au foyer domestique, et un simple cénotaphe s'élevait dans la cimetièrre voisine...

« Cependant, quand les premiers mois de douleur furent passés, M. Gervais sembla s'apercevoir qu'il faudrait remplir de nouveaux devoirs, endurer de nouvelles séparations.

« Les jeunes filles, privées des conseils maternels, ne pouvaient guère rester à la campagne, où, pour toute éducation, elles recevaient les leçons d'un modeste maître d'école de village.

(A continuer.) MME BETSY BELFAIRE.

(1) Voir le numéro de 16 mai.

CANADA.

QUÉBEC, 19 MAI 1863.

M. Isidore Thibaudeau a eu, hier soir, une réunion de ses partisans à l'hôtel Saint-Jean. M. Dorion, le chef des rouges, était à ses côtés. M. A. Plamondon y était aussi. C'était le rougisme en comice électoral.

On milie de son discours, M. Thibaudeau dit à l'auditoire ces mots d'une gravité extraordinaire : « ASSIS TOI APRÈS AVOIR ÉTÉ ASSÉRMÉ, J'AI DÉLIBÉRÉ AVEC MES COLÈGES AU SUJET DU PRÉT FAIT AUX INCENDIÉS, ET ILS ONT CONSENTI À EN FAIRE LA REMISE ! »

Le gouvernement Macdonald - Dorion, uniquement pour faire l'élection de M. Isidore Thibaudeau, promet le principal et l'intéressé compris, de faire aux propriétaires des faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch, un don de plus de SIX CENT MILLE PIASTRES !

C'est payer bien cher une élection, et l'on voit ce que sont capables de faire ces champions de l'économie et de la pureté électorale.

Mais les électeurs du faubourg Saint-Jean n'en doivent pas moins prendre au mot, M. Thibaudeau et ses collègues, et les mettre en demeure de remplir leur promesse.

Le président du Conseil ne doit avoir aucune objection à écrire ce qu'il a dit si explicitement dans une assemblée publique. Que les électeurs se rendent donc en députation auprès du gouvernement et fassent dire à celui-ci, par écrit, que cette dette énorme leur sera remise.

Les paroles s'envolent et les écrits restent. Ce gouvernement ne nous a pas habitués à croire à ses promesses, qu'il a invariablement violées depuis qu'il existe. Ne promettrait-il pas verbalement, depuis huit ou neuf mois, à M. Simard et à ses constitutants de faire cette remise de la dette des incendiés ? Et la remise a-t-elle eu lieu ?

La promesse écrite est d'autant plus nécessaire que le cabinet qui la fait verbalement ne peut durer plus de deux ou trois mois.

Si M. Thibaudeau gagne son élection, il vivra politiquement la durée d'un parlement et s'occupera peu d'une promesse qu'il sait à l'avance ne pouvoir accomplir : s'il perd son élection, il en sera quitte pour une promesse rentrée !

Électeurs du faubourg Saint-Jean, si vous ne voulez pas être dupés, demandez une promesse écrite et non parlée. Autrement, on rira de vous et vous aurez mérité d'être trompés.

Songez que, pour le quart d'heure, M. Thibaudeau veut être élu et que, pour atteindre ce but, il ne lui en coûte rien d'ouvrir à deux mains la bourse du pays. Ne perdez donc pas l'occasion et, encore une fois, insistez sur la promesse écrite !

M. Thibaudeau est entré dans un gouvernement qui a voulu retrancher sur les appropriations de l'accolisation des écoles, des sociétés d'agriculture, des hôpitaux et des institutions de charité, en même temps qu'il proposait de donner des sommes considérables pour construire des chemins dans le nord-ouest et à plusieurs centaines de lieues du pays.

M. Thibaudeau, entrant dans le gouvernement, a pris, de propos délibéré, pour collègues, deux hommes, dont l'un, M. J. S. Macdonald, a recommandé à Son Excellence le gouverneur-général de refuser même un sursis aux époux Aylward, et dont l'autre, M. Walbridge, a dit, après avoir travaillé pour les faire exécuter, qu'il amènerait la foule pour qu'elle les pendit elle-même si le gouvernement ne les pendait pas !

M. Ferguson lisait, le 7 mai dernier, la lettre suivante, qui lui était adressée par M. W. Kelly, l'un de ceux qui ont fait le plus pour sauver les infortunés Aylward. M. Kelly dit :

« J'ai vu dans les journaux que, le 17, dans un débat de la chambre, vous avez dénoncé MM. Walbridge et Wilson, le solliciteur-général du Haut-Canada, pour la part sanguinaire qu'ils ont prise à la mise à exécution de la sentence de mort portée contre les malheureux Aylward, le 8 décembre dernier. Vous avez parfaitement raison quand vous disiez que ces pauvres gens n'avaient fait que se défendre, sur leur propre terrain, et que l'attaque de deux puissants adversaires, et que vous avez dit que le député de Hastings, (M. Walbridge,) avait montré, dans cette affaire, une grande soif de sang, vous disiez la vérité, et vous fixiez la culpabilité sur le front du véritable coupable, M. Walbridge à qui l'impertinence et la bassesse de ses assertions faites sur son compte et celui de M. Wilson étaient fausses tout point. Demandez donc à M. Walbridge, si, le 4 ou le 5 décembre dernier, il n'a pas dit à J. P. Macdonald, éouyer, devant le bureau de poste, quand ce dernier l'invoqua qu'il venait d'apprendre que le gouvernement avait refusé de commuer la sentence de mort portée contre les infortunés Aylward, s'il n'a pas dit, lui, M. Walbridge, que le gouvernement avait bien fait, et que s'il en avait agi autrement, il se serait mis, lui, M. Walbridge, à la tête d'une émeute, POUR PÉNER LES AYLWARD LUTEMME. »

M. Ferguson lut une autre lettre, en date du 10 mai, et à lui adressée par M. J. P. Macdonald lui-même :

« Je dis à M. Walbridge que le gouvernement en était venu à la conclusion de ne pas commuer la sentence de mort portée contre les Aylward. Il me répondit que le gouvernement avait décidé de laisser la loi prendre son cours. Il me dit : « Qu'importe ! le gouvernement a bien fait de refuser, et si on avait eu des agents, un mobles eût été pendus en dehors de la prison, et JE L'AUSSE DIRIGÉ MOI-MÊME ! »

Ainsi, M. Thibaudeau est sorti de ses habitudes ordinaires de la vie privée, pour s'associer à deux hommes, dont l'un a recommandé à Son Excellence de refuser la prière des populations de Brockville et du fils et de la femme mêmes de Monroe qui

voulaient arracher les Aylward à l'échafaud et les conserver à leurs trois jeunes enfants, et dont l'autre, M. Walbridge, offrait et menaçait d'être leur bourreau, si l'autre ne les faisait pas pendre par le bourreau ordinaire ! Y a-t-il donc réfléchi ? Y a-t-il sérieusement réfléchi ?

M. Thibaudeau est entré dans un cabinet dont le chef réel du Haut-Canada, M. Brown, et le chef ostensible et véritable du Bas-Canada, M. Dorion, veulent la représentation basée sur la population !

Il n'est pas nécessaire de prouver que M. Brown est l'ennemi le plus acharné du Bas-Canada ; qu'il veut, à tout prix, la représentation, basée sur la population et qu'il exerce un contrôle absolu sur tout le parti clair, le seul qui soutienne le gouvernement en Haut-Canada. Il n'est pas nécessaire de répéter non plus que tout ce parti si hostile au Bas-Canada veut, coûte que coûte, la représentation basée sur la population. Mais il est important de reproduire un extrait d'un discours prononcé par M. Dorion, le chef bas-canadien actuel du cabinet, dans la chambre, le 6 juillet 1858.

« L'hon. député de Brockville, le maître général des députés, l'orateur et d'autres députés du Bas-Canada ont déjà voté pour la représentation basée sur la population. AVANT LONGTEMPS, IL DEVIENDRA IMPOSSIBLE DE RÉSI-TER À LA DEMANDE DU HAUT-CANADA A CET ÉGARD. SI LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION NE LUI EST PAS ACCORDÉE MAINTENANT, IL OBTIENDRA INFAILLIBLEMENT PLUS TARD, MAIS ALORS SANS AUCUNE GARANTIE, POUR LA PROTECTION DE NOS CANADIENS-FRANÇAIS. Pour ma part, je suis disposé à examiner la question de la représentation basée sur la population, pour voir si elle ne pourrait pas être concédée avec des garanties pour la protection de la religion, de la langue et des lois du Bas-Canada. »

« Et avec un gouvernement fort, ainsi formé, on ne verra plus la même opposition de la part du Bas-Canada, A UN PRINCIPE JUSTE EN LUI-MÊME, CELUI DE LA REPRÉSENTATION BASÉE SUR LA POPULATION ! »

Et pour qu'il ne manquât rien à la signification des paroles, d'ailleurs si explicites, de M. Dorion, le *Globe*, journal écrit par (M. G. Brown) du 8 juillet, c'est-à-dire deux jours après, félicite M. Dorion de sa libéralité envers le Haut-Canada dans les termes suivants :

« M. Dorion a-t-il fermé les yeux sur le fait que cinquante-cinq députés du Haut-Canada se sont engagés à voter pour la représentation basée sur la population ? NON ! Il a abordé bravement la question ; il a dit que le principe de la représentation basée sur la population EST JUSTE EN LUI-MÊME, et il a déclaré qu'il était prêt à traiter cette question comme une question pratique. »

Lisez encore dans le *Pays* du 12 août 1858, l'adresse de M. A. Dorion, aux électeurs de Montréal, et dans celui du 19 août, de la même année, un discours prononcé par M. Brown, après la chute du ministère Brown-Dorion, ainsi qu'un discours de M. Dorion, prononcé à la même époque. Lisez surtout un article du *Pays* de la même date, qui établit que ces deux discours concordent parfaitement en faveur de la représentation basée sur la population, comme PRINCIPLE JUSTE EN SOI.

Lisez le rapport du comité nommé à l'assemblée des membres de l'opposition parlementaire du Bas-Canada, tenue à Montréal, le 13 octobre courant.

Ce rapport qui porte la signature de M. A. A. Dorion, accepte les conclusions de la convention de Toronto, qui déclare formellement ne vouloir d'aucune organisation politique qui n'aura pas pour principe d'être la représentation appuyée sur le nombre, et vous vous convaincrez que le principe qui, en 1858, menaçait la religion, les institutions, les lois, la langue et l'existence même du Bas-Canada, est incarné aujourd'hui dans le gouvernement Macdonald - Dorion, ou mieux, Brown-Dorion !

Quoi ! le Bas-Canada serait-il sourd à ses intérêts et à son indépendance, qu'il ne se lèverait pas en masse pour flouter ses plus mortels ennemis et le flot envahissant de la démagogie ? Pourquoi, en 1858, les évêques de la province ecclésiastique se prononcèrent-ils unanimement contre la représentation basée sur la population ? N'est-ce pas parce que, dans ce principe, ils voyaient le tombeau de la religion ? car, vous le savez, ces augustes pontifes ne se mêlent pas aux simples disputes des partis. Sentinelles vigilantes, ils n'agissent et ne parlent que lorsque la religion et la société sont en danger.

M. Brown, on l'a vu, n'est pas changé ; M. Dorion n'est pas changé ; et tous deux attendent le moment propice, c'est-à-dire l'élection pour promulguer et pratiquer leur ancienne doctrine. Les hommes de remplissage n'en savent rien pas plus qu'ils ne le savaient en 1858, lorsqu'ils furent obligés de déclarer en chambre, après avoir entendu MM. Brown et Dorion, qu'ils n'avaient jamais compris qu'il fallût concéder la représentation basée sur la population.

Il n'y aurait que la corruption et la vénalité qui pussent étouffer le cri de la conscience de nos populations et le sentiment de la conservation propre, et nous savons qu'elles se pratiquent en ce moment sur une vaste échelle dans notre ville.

On ne croit pas au triomphe des principes qui sont mauvais, mais on croit à la puissance de l'or sur les consciences et on l'exerce d'une manière formidable. Le peuple qui sacrifierait ses convictions, son indépendance à un pareil Dieu, mériterait la mort et la malédiction du ciel. Nous disons, en terminant, que nous croyons encore à la conscience, à l'honneur et à l'indépendance de l'âme.

On lit dans le *Globe* du 16 mai :

« Si ce n'avait été d'eux (les libéraux conservateurs du Haut-Canada) le bill des écoles séparées n'aurait pas passé et la représentation basée sur la population n'aurait pas été ignorée. Pour ces questions, le cabinet Macdonald-Sicotte a cherché des appuis non dans les rangs dont ils seraient (les libéraux), mais parmi (les conservateurs) qui lui étaient opposés. »

On lit dans le *Globe* du 16 mai :

« Si ce n'avait été d'eux (les libéraux conservateurs du Haut-Canada) le bill des écoles séparées n'aurait pas passé et la représentation basée sur la population n'aurait pas été ignorée. Pour ces questions, le cabinet Macdonald-Sicotte a cherché des appuis non dans les rangs dont ils seraient (les libéraux), mais parmi (les conservateurs) qui lui étaient opposés. »

On lit dans le *Globe* du 16 mai :

« Si ce n'avait été d'eux (les libéraux conservateurs du Haut-Canada) le bill des écoles séparées n'aurait pas passé et la représentation basée sur la population n'aurait pas été ignorée. Pour ces questions, le cabinet Macdonald-Sicotte a cherché des appuis non dans les rangs dont ils seraient (les libéraux), mais parmi (les conservateurs) qui lui étaient opposés. »

On lit dans le *Globe* du 16 mai :

« Si ce n'avait été d'eux (les libéraux conservateurs du Haut-Canada) le bill des écoles séparées n'aurait pas passé et la représentation basée sur la population n'aurait pas été ignorée. Pour ces questions, le cabinet Macdonald-Sicotte a cherché des appuis non dans les rangs dont ils seraient (les libéraux), mais parmi (les conservateurs) qui lui étaient opposés. »

On lit dans le *Globe* du 16 mai :

« Si ce n'avait été d'eux (les libéraux conservateurs du Haut-Canada) le bill des écoles séparées n'aurait pas passé et la représentation basée sur la population n'aurait pas été ignorée. Pour ces questions, le cabinet Macdonald-Sicotte a cherché des appuis non dans les rangs dont ils seraient (les libéraux), mais parmi (les conservateurs) qui lui étaient opposés. »

Et c'est pour cela que M. Brown a fait descendre M. Sicotte du pouvoir et l'a fait remplacer par M. Dorion ?

Le Bas-Canada comprendra-t-il enfin sa situation ?

Le Globe dit :

« Que lord Monck sache que ce n'est pas en s'appuyant sur les corrupteurs (l'opposition) qu'il obtiendra ce que désire le peuple anglais : une réduction dans les droits de douane et un REVENU PAR LES TAXES DIRECTES. »

Donc, avec la représentation basée sur la population, M. Brown et son ministère nous promettent encore les taxes directes. Comment nos campagnes prendront-elles la chose ? Ah ! nous faisons du progrès avec ce nouvel ordre de choses.

M. Letellier est parti, hier, après-midi, accompagné d'un citoyen de cette ville, pour aller offrir à son vieil et constant antagoniste, M. Chapais, le portefeuille des travaux publics.

Les principes de M. Chapais et ceux de M. Letellier, en lutte depuis treize ans, les uns contre les autres, sont aussi différents entre eux que le cercle l'est à l'arré, et aussi hostiles que le feu l'est au carré.

Il faut donc ou être aux abois ou avoir perdu le sens des choses ou le respect des convictions d'autrui, pour se hasarder à faire, au nom de M. J. S. Macdonald, Mowatt, Walbridge, Dorion, Letellier et Holton, une pareille proposition à l'un des hommes les plus fidèlement conservateurs du Bas-Canada, et à l'un de ceux qui ont fait le plus de sacrifices de tout genre pour faire triompher leurs opinions dans le pays.

NOUVELLES ÉLECTORALES

KAMOURASKA.—M. Chapais a dû parler dimanche, après la messe, à la porte de l'église de Sainte-Anne de la Poëtière. Cette immense paroisse lui a toujours donné son cordial et puissant appui. Avons-nous besoin de dire que le comté de Kamouraska réclama son digne et fidèle représentant ?

DORCHESTER.—M. Langevin, en parcourant son comté, y a rencontré partout appui et sympathie ; sa réélection est certaine. Nous regrettons infiniment que M. Henri Taschereau, jeune homme plein de promesses, mais aussi plein de langage, ait osé venir essayer de planter M. Langevin, à Dorchester, aux intrépides duquel ce dernier a travaillé avec tant de constance et de succès depuis qu'il le représente.

On ne sait pas encore, du reste, à quelle opinion politique appartient M. H. Taschereau, et chaque parti le réclame pour soi.

BEAUCÉ.—On avait d'abord annoncé que MM. Daehène et Pozar, avocats de cette ville, le premier dans le rang, se présentaient dans ce comté en opposition à M. Elzéar Taschereau ; nous croyons qu'il n'en est rien, que M. E. Taschereau sera réélu sans opposition. Toute opposition, d'ailleurs, serait vaine, car M. Taschereau a rempli ses promesses et a mérité la confiance de ses électeurs.

DRUMMOND ET ARTHABASKA.—M. DeCazes se présente dans ce comté en opposition à M. J. E. Dorion, (l'Enfant Terrible), et l'on nous dit qu'il y est sûr de la victoire. Ce que la population d'Arthabaska voulait, c'était un canadien-français. Or, il n'est pas possible d'être plus français et plus canadien que l'est M. DeCazes ; il n'est pas possible non plus d'être plus honorable et plus fidèle à ses convictions et à son parti.

WOLFE ET RICHMOND.—Dans ce comté, les canadiens-français ne sont pas encore en majorité, et M. DeCazes, qui avait et qui a encore la confiance entière de ces derniers, n'a été élu, en 1861, que parce que la population anglaise s'est partagée entre deux candidats, M. Webb et Maekenzie.

Un libéral-conservateur sera certainement élu dans ce comté, et l'opposition sera triomphante à peu près sur toute la ligne dans les townships de l'Est.

MONTMAGNY.—M. Blais, avocat du lieu fait une guerre acharnée au Dr. Beaubien, à Montmagny ; mais nous sommes sûrs que ce comté reste fidèle à son représentant comme son représentant lui est resté fidèle. Le Dr. Beaubien est un homme de talents, de jugement, de volonté, et surtout un homme honorable. Le comté de Montmagny n'est pas et n'a jamais été rougé.

LEVIS.—M. Blanchet n'a pas encore d'opposition et, dans tous les cas, il sera certainement réélu.

PORTNEUF.—M. Brousseau a visité son comté et il a trouvé dans les dispositions qui lui donnaient une majorité de plus de 700 voix en 1861.

Toute menace est donc vaine.

CHAMPLAIN.—Le digne et intelligent député de Champlain, M. le Dr. Ross, sera probablement élu sans opposition. Et que servirait une opposition ? à rendre son triomphe plus éclatant.

NICOLET.—Nul homme n'osera lutter contre M. Gaudet, à Nicolet, à moins que ce ne soit pour le plaisir d'être battu.

YAMASKA.—On ne connaît pas encore d'adversaire à M. Fortier, à Yamaska.

Nous apprenons avec plaisir qu'à une assemblée des électeurs, tant anglais que français de la division électorale, de Montréal-Centre qui a eu lieu jeudi soir, l'hon. M. John Rose a été unanimement choisi candidat de Montréal-Centre aux élections générales qui devront avoir lieu prochainement.

Nous pensons que M. Rose sera élu sans opposition.—*Merveille* de samedi.

Le temple dans un verger d'eau.

Quelques journaux ont prétendu, ces jours derniers, que l'hon. J. E. Turcotte avait, à son départ, placé un nombre énorme de ses amis dans les bureaux de la Chambre. Or, les nominations permanentes se réduisent à deux, une dans le bureau des traducteurs français, et l'autre dans le bureau des traducteurs anglais ; les salaires réunis des deux employés ainsi nommés se montent à \$2000 ; ces nominations ont de plus été faites conformément à toutes les règles prescrites en pareille circonstance, et en vertu des prérogatives incontestables et incontestées jusqu'à ce jour de tous les orateurs.

CONSEIL DE VILLE.

À la réunion hebdomadaire des membres du Conseil de Ville, vendredi soir, étaient présents Son Honneur le Maire et les conseillers Giblin, Renaud, Roy, Alain, Tourangeau, Alley, Laird, Dinning, Jolicoeur, Hearn, Hoessack,

Germain, Burns, Lavoie et Bowles.

Il fut lu une lettre de M. Gauthier, le trésorier de la Cité, renfermant un état des arriérés de taxes sur l'eau, jusqu'au 30 avril 1862 et s'élevait à \$22,629.

Son Honneur le Maire expliqua au Conseil le résultat de son voyage en Angleterre. Il est retourné à Londres le 7 février, et immédiatement, il adressa une lettre de M. English, le secrétaire privé du duc de Newcastle, l'informant de son arrivée et du but de son voyage. Voyant qu'il était impossible de présenter l'adresse avant le mariage, attendu que Son Altesse Royale était beaucoup occupé chaque jour, il s'est rendu à Paris où il est resté sept jours, où l'on devait l'informar par le télégraphe s'il s'offrait pendant son absence quelque occasion favorable de présenter l'adresse. A son retour à Londres, il reçut une communication du duc de Newcastle, l'informant qu'il avait pris des arrangements avec Son Altesse Royale pour recevoir l'adresse entre le 15 et le 23 avril. L'adresse fut donc présentée par le Maire en personne le 20 avril, à Maibourough House. L'adresse de la ville de Québec fut la première présentée, elle fut même présentée avant celles des villes de Londres et de Dublin.

Son Honneur informa aussi le Conseil que, en vertu des instructions qu'il avait reçues, il s'adressa à MM. Baring, Frères, banquiers à Londres, qui possèdent des débiteurs de la Cité pour un montant de \$56,000. Il avait reçu instruction de négocier avec MM. Baring, afin de disposer de ces débiteurs et de les retirer en cas d'insuccès. Il assura le Conseil que ces débiteurs étaient là, et tout ce qu'on a dit à ce sujet est faux puisque ces débiteurs avaient été mis et étaient encore entre ses mains. Il a consenti finalement à laisser ces débiteurs en la possession des banquiers jusqu'au mois d'août, avec l'intention de ne pas les vendre aussidoux du pair. Le jour de son départ d'Angleterre, les MM. Baring reçurent une lettre du trésorier de la Cité, concernant l'intérêt dû sur les débiteurs qu'ils avaient en leur possession.

Le Conseil lui avait aussi donné instruction de prendre des informations, une fois en Angleterre, relativement à l'achat de tuyaux pour l'aqueduc. Comme les finances de la Cité n'étaient pas alors assez prospères pour reconstruire les paiements de ces tuyaux, il n'a conséquemment conclu aucun engagement relativement à leur achat.

Une pétition fut présentée de la part de plusieurs résidents de la rue d'Aligouillon, demandant de faire certaines réparations à cette rue. Lu un rapport du comité de Police, recommandant l'octroi de certaines licences d'auberge pour l'année courante.

Avant de passer au premier ordre du jour, le conseiller Hearn proposa, secondé par le conseiller Roy, que les meilleurs remerciements du Conseil étaient dus à P. J. Jolicoeur, éouyer, pour la manière habile avec laquelle il avait rempli les devoirs de premier magistrat pendant l'absence de Son Honneur le Maire.

Cette motion fut adoptée à l'unanimité et avec enthousiasme.

Le premier ordre du jour est le rapport du comité spécial nommé pour s'enquérir des circonstances sous lesquelles certaines sommes ont été payées à R. Pope, éouyer, et à L. H. Langevin, éouyer, M. P. P., pour la consolidation des règlements et la rédaction des amendements à l'acte d'incorporation. Ce rapport a trait aussi à la vente d'un ponton par M. Miles Kelly, à la Corporation.

Avant de commencer la discussion sur ce rapport, le Maire dit qu'il désirait donner quelques explications. Ce comité avait été composé de trois membres du Conseil dans le temps où les circonstances auxquelles on fait mention dans le rapport ont transpiré, et il ne pouvaient conséquemment connaître qu'un petit nombre de faits et encore ne les connaissent-ils que par ouï-dire. Le premier item dont il est fait mention est \$400 pour déboursés en rapport avec les actes d'incorporation. Son Honneur le Maire en appela, pour justifier cette somme à ceux qui connaissent la somme de travail que nécessite la révision des actes du parlement.

Divers autres actes concernant le règlement de police, de l'aqueduc, etc., ont dû être revus et examinés avec soin. Il protesta que pas un sou de cette somme ne lui était resté. Il dit que le comité des règlements, l'année dernière, ne s'était jamais réuni, et que toute la charge était retombée sur lui, (le Maire.) Il avait eu aussi à transiger en grande partie les affaires du comité des Finances, vu l'absence continue du président de ce comité. Il avait rédigé une grande partie de son temps à considérer les amendements et à préparer les rapports du comité des règlements et du comité des finances ; mais il n'avait exigé aucune rémunération pour ces services. Quant aux actes d'amendement qui étaient très volumineux, on verra qu'ils sont écrits par les étudiants du bureau et d'autres messieurs de la ville.

Il a la bonne volonté de donner son temps et son travail gratis, mais on ne peut exiger qu'il se serve de l'aide d'étrangers sans rémunération. Les sommes ont été payées sous ses constances suivantes, quelques jours avant son départ pour l'Europe. Les personnes auxquelles ces sommes étaient dues, lui en demandèrent le paiement. En conséquence, il donna un mémoire des services pour lesquels les déboursés avaient été faits au trésorier comme garant, croyant que cela suffirait en attendant qu'il fut en position de donner lui-même au Conseil des explications. Il était aussi nécessaire d'être toujours présent au parlement pendant que les actes d'amendements seraient soumis, et pour cela il a été bon de s'assurer des services d'un agent durant l'absence du Maire. Néanmoins, si le Conseil décide que cette dépense était une extravagance, alors il remettra le même montant dans le coffre de la Corporation.

Une autre clause du rapport a trait au paiement de \$250 à M. R. Pope, pour service comme avocat de la Cité à la cour du Recorder. Ce paiement a été autorisé par le comité des finances, et M. Lamson n'a fait qu'apposer sa signature. Quand M. R. Pope fut employé dans la cour du Recorder, un bon nombre de bouchers avaient refusé de prendre des licences. Maintenant si le comité avait examiné la chose avec un peu plus d'attention, il aurait découvert qu'une somme plus grande que celle qui a été payée à M. R. Pope, a été payée dans le bureau du trésorier, les dits bouchers ayant été forcés par des moyens légaux de prendre des licences, ce qu'ils auraient évité de faire autrement.

On savait que les services d'un avocat dans la cour du Recorder étaient essentiellement nécessaires pour protéger l'intérêt de la Cité. Il a consulté M. Baillargé à ce sujet, lui représentant la nécessité pour un avocat d'être toujours présent à la cour du Recorder, attendu que M. Baillargé était généralement occupé dans la cour supérieure. A Montréal, on paie \$500 par année les services d'un avocat à la cour du Recorder où il ne se présente que quand il en est spécialement requis, pendant qu'à Québec on ne lui donne que \$250 pour des services continus. Il demande au con-

seil si, quand il avait le patronage à sa disposition, il devait se priver des services d'un avocat aussi habile qu'aucun autre, uniquement parce que cet avocat était un parent à lui ? Il eût dit que cette accusation formulée dans le rapport n'aurait jamais été proférée si lui seul avait été employé au service de la corporation.

Il explique les circonstances sous lesquelles ces paiements ont été faits, attendu que le comité désire faire tomber la blame sur M. Laird, lequel, a-t-on dit, a payé l'argent sans se conformer à la formalité requise par les règlements du conseil pour des paiements faits à même le coffre public.

Les conseillers Dinning et Pruneau dirent que le comité n'avait pas eu l'intention de blâmer M. Laird.

S'il en est ainsi, il ne dira rien de plus sur ce sujet.

Quant au ponton, il dit que M. Kelly a demandé d'abord \$1400, et M. Fersson qui était considéré comme un juge compétent en ces matières, lui a dit que le ponton valait cette somme. M. Tibbets demanda \$1000 pour un ponton de condition beaucoup inférieure à celui de M. Kelly. Subséquentement, le ponton de M. Kelly a été acheté moyennant \$950.

Une discussion prolongée suivit ses explications. Presque tous les membres du conseil y prirent part.

Quand vint la mise aux voix du rapport en question, la division suivante eut lieu :

Pour.—M. M. Germain, Tourangeau, Lemarrier, Lavoie, Pruneau, Dinning, et Rinfret—7.

Contre.—M. M. Burns, Giblin, Laird, Hearn, Alley, Roy, Renaud.—7.

Le Maire donna sa voix prépondérante contre le rapport.

M. le rédacteur,

M. Dorion a, dit-on, écrit hier une lettre au rédacteur du *Canadien*, pour lui demander, dans le langage du commandement, de se prononcer de suite.....

Comme on le voit, Monsieur, l'homme à la lèvre mince et serrée et à la physiognomie si douce, n'y a pas de main-morte. Si on lui résiste, il destituera les employés publics, il enlèvera le patronage du gouvernement et il fera une guerre à mort aux hommes publics qui lui refuseront leur confiance.

UN ÉLECTEUR.

18 mai, 1863.

Chemin du Lac Saint-Jean à Québec.

Une session du Conseil Municipal d'Herbertville, tenue le sixième jour de mai courant, et a été résolue, à l'unanimité, sur motion de Jean-Félix anglais, éouyer, secondé par Louis Dechéne, éouyer :

1° Que ce Conseil approuve avec plaisir que le gouvernement s'est décidé à jeter les yeux sur l'ouverture d'un chemin entre Québec et le lac Saint-Jean et à en hâter la confection.

2° Que ce Conseil est, d'un autre côté, bien aise de voir que le gouvernement n'a pas cherché de voir en sa considération l'exploration si heureusement conduite, le printemps dernier, par P. Horace Dumais, éouyer, arpenteur, sous la protection de ce dit Conseil.

3° Que ce Conseil se croyait en droit d'être nommé conjointement avec un autre arpenteur pour faire la nouvelle exploration, vu que ce Monsieur eût déjà au fait des difficultés qu'il y a à surmonter et que c'eût été l'occasion de l'indemniser des sacrifices qu'il a faits dans l'exploration du printemps dernier dans le même but et cela sans rémunération aucune.

4° Que les présentes résolutions soient adressées aux journaux de Québec, avec prière de les reproduire.

C. HÉBERT, préfet.
CHARRÉS HUDON, S. T. C. M. d'H.

FAITS DIVERS.

Un américain nous a fait cadeau d'un petit instrument que chacun voudra avoir sur son bureau, un *effaceur* (Eraser), parce que, comme l'indique le nom que nous lui donnons, il rend très facile l'enlèvement des taches d'encre sur le papier et l'exécution des ratures. On peut aussi s'en servir pour tailler des crayons de plomb, etc.

C'est un article indispensable pour ceux qui se servent de la plume d'oie ou du crayon.

S'adresser directement à M. A. G. Shaver, New-Haven, état du Connecticut.

—On verra, par une annonce de ce jour, que M. Jacques Belleau, ci-devant de Beauport, annonce au public qu'il vient d'ouvrir deux établissements pour faire le commerce de grains, farine et provision, l'un de ces établissements étant au n. 5, de la rue Herderson, en face du marché Saint-Paul, et l'autre dans la Halle du marché Champlain. Voir l'annonce.

—Nous voyons avec plaisir qu'à l'assemblée du bureau de médecine tenue à Montréal, le 12 de mai, Jean-Bte Blanchet, éouyer, de Québec, a reçu la licence pour la pratique de la médecine, chirurgie, etc. M. Blanchet est gradué de l'Université McGill, où il a reçu le diplôme de docteur en médecine et il a fait le cours de chirurgie, à la convocation du mois de mai. Ce monsieur, qui s'est grandement distingué dans les examens qu'il a subis avant les professeurs de cette université, a étudié à Québec, sous son frère le Dr. M. Blanchet, et à Montréal, sous le Dr. Scott, professeur d'anatomie. M. Blanchet doit partir pour Québec.—*Communiqué.*

—Les ouvriers qui travaillent au chargement des navires se sont mis en grève hier pour obtenir un plus haut salaire. Les prix ont en ce moment de \$1.50 par jour, et ils demandent \$3.

—Samedi matin, deux navires ont été mis à l'eau sur la rivière Saint-Charles ; l'un de 1150 tonneaux, construit par M. M. Flanagan et Lachance, et l'autre, de 1100 tonneaux, construit par M. P. Valin.

—L'hon. W. Walker, l'un des plus anciens marchands de cette ville, est mort, hier matin, à sa résidence, rue Saint-Ursule.

Port de Québec.

ARRIVAGES.

16 mai.

Navire Rheni, Gènes, 2 avril, ordre, lest.

— Equator, Cartagena, 6 avril, H Fry, lest.

NOUVELLE LIBRAIRIE

Écclésiastique et Classique. Le Soufflé de l'honneur d'informer les nombreux de la ville de Québec...

2 mai 1863 432 HENRI T. TASCHEREAU, Secrétaire et Procureur.

Admission à l'École Normale-Laval. L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE aura lieu MARDI le 2 juin, à 9 h. A. M.

AVIS. Les soussignés ont l'honneur d'informer le public en général qu'ils ont ASSOCIÉS au...

Le Soufflé profite de cette circonstance pour offrir des remises pour l'encouragement qu'il a reçu du public...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

Au Commerce Canadien de Liqueurs.

CONFORMÉMENT à leurs engagements pris envers le Commerce Canadien de Liqueurs, nous avons l'honneur d'informer le public...

Le Soufflé profite de cette circonstance pour offrir des remises pour l'encouragement qu'il a reçu du public...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

AVIS. Les personnes désirées envers l'épicerie au magasin de M. J. B. LEBLANC...

PIANOS ! PIANOS !

LES Soufflés de piano de recréer une... ovale imp... portation des pianos bien connus de SCHIED... MAYER de Stuttgart, Allemagne, qu'ils offrent en vente à des prix modérés et à des conditions raisonnables.

16 avril 1863 334 241 Grande Rue Saint-Jean.

NOUVELLES MODÈS. J. & M. ROBINSON ont l'honneur d'informer les Dames de Québec que leur NOUVEAU ARTICLES DE MODÈS seront étalés JEUDI, le 23 du courant.

On demande immédiatement des modistes et couturières 23 avril 1863 369

GRAINES ! GRAINES ! GRAINES DE Jardin, GRAINES des Champs et GRAINES de Fleurs.

LES Soufflés ont reçu par le dernier steamer arrive par la voie de Portland un assortiment considérable et choisi avec soin de GRAINES FRAICHES, des maisons bien connues d'Allemagne, France, de Paris, et de Jacob Wranch et Fils à Londres, comprenant les différents variétés suivantes:

GRAINES de Choux, Carottes, Choux fleur, Céleri, Poireau, Laitue, Herbes, Oignon, Navet, Rave.

Quelques Gâteaux de Lait de Champignon. Un lot choisi de Racine de Salsifis.

—Aussi— GRAINES de Trèfle, Herbes des Champs, GRAINES de Luzerne, Luzerne rouge d'Allemagne, GRAINES pour les oiseaux et autres graines, qu'il serait trop long d'énumérer ici, mais que l'on trouvera dans le catalogue des graines, que l'on se procurera au magasin et que les soussignés enverront par la poste à ceux qui le demandent.

Ils accorderont une grande déduction aux marchands de la campagne. JOHN MUSSON & CIE, Porte voisine du Bureau de Poste.

26 mars 1863. 210

AVIS. Cultivateurs et aux Jardiniers.

GRAINES FRAICHES ! LES Soufflés ont l'honneur d'informer les cultivateurs et jardiniers, et autres qui ont un assortiment considérable et varié de GRAINES DE JARDIN et des CHAMPS, qu'il vient de recevoir directement des meilleures maisons anglaises et françaises, et parmi lesquelles on trouvera les variétés suivantes, rares et choisies.

Choux — Graines très hâtive, demi hâtive et tardive. Céleri — Rouge, Blanche, Cotes Chrystal. Laitue — Choux, Coss. Choux — Grand Choux d'York, Choux verts de Savoie. Quintal, Saint Denis.

Un grand assortiment de POIS et diverses variétés les plus nouvelles et les plus fines et diverses autres graines qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Le Soufflé les demandera ou enverra par la poste à ceux qui le feront la demande, des Catalogues contenant des directions pour la culture de ces graines.

—Aussi— Un petit lot de Racine de Salsifis très fines. Droguerie et Grainetier. Magasin de Drogues pour les Familles, Porte Saint-Jean, Québec.

28 mars 1863. 257

Empois du Canada. L'EMPOIS DU CANADA a obtenu des prix partout où il a été exhibé.

A l'exposition industrielle, qui a eu lieu à Montréal pendant la visite de Son Altesse Royale le Prince de Galles; à la grande exposition internationale de Londres, cette année; et aussi à la foire provinciale à Toronto et à diverses autres foires qui ont eu lieu dans toute la province.

L'EMPOIS DU CANADA est fabriqué par le bien chérisseur: BENSON & ASPDEN, MANUFACTURERS de la Farine de Maïs préparée en Canada, extraite du maïs blanc le plus pur, pour Puddings, Blanc Mange, pour la nourriture des enfants, etc., recherchée par tous ceux qui en ont fait usage, et regardée comme supérieure à tous les articles du même genre importés des États-Unis.

Nulle blanchisserie ne peut se flatter d'employer le meilleur empois, si elle ne se sert de l'empois du Canada qui est un fait unique en ce qui concerne la teinture; parce que ces diverses sortes d'empois réunissent à la plus grande force la pureté la plus parfaite, pendant que la préparation des empois importés sont absolument nuisibles aux travaux employés en les appliquant, à cause des préparations chimiques employées dans les manufactures d'où ils sont tirés.

BENSON & ASPDEN, 295, rue Saint-Paul, Montréal.

16 nov. 1862.

A VENDRE. Une TERRE arable de 100 arpents, avec un superbe étang de 30 arpents en état de culture, avec Maison et Grange, située dans la paroisse de Sainte-Julie de Soulanges, à 12 milles de l'église, et à 2 milles de la station du Chemin de Fer à Bécancour.

Prix: \$150. onctions libérales. S'adresser à ce bureau. 150-3m. 12 mars 1863.

A LOUER. UN MAGASIN, en Canada, situé sur la côte du passage. C'est un très bon emplacement pour un orfèvre ou une modiste. S'adresser sur les lieux à l'un des propriétaires: C. A. & H. MAGUIRE.

11 avril 1863. 317.

A VENDRE OU A LOUER, A des Conditions très libérales. C'est un magnifique Etablissement champêtre, connu sous le nom de COTTAGE BELMONT, situé sur le chemin Sainte-Foye, à trois milles de la ville. Cet établissement est des plus beaux sur les environs de Québec, renferme un jardin spacieux de près de quatre arpents, un bois ou forêt, avec toutes les dépendances désirables, et environ 15 arpents de terre en arrière, et en plus amples informations s'adresser au soussigné.

CHES. CINQ-MARS. 24 lev. 4863. 134

A VENDRE. Une maison de première classe, sur la rue Craig, Saint-Roch.

LA MAISON appartenant à la succession de feu F. X. Paradis, à l'encouragement des enfants de feu F. X. Paradis, et de son épouse, munie de tuyaux pour le gaz et pour l'eau, de bain, et de toutes les autres commodités qui rendent une demeure confortable. Le tout est dans le meilleur état possible. Il y a une grande cour, un jardin, une étable et une remise de première classe, et en plus amples informations s'adresser à ce bureau.

S'adresser à P. R. POITRAS, O. PARADIS, Exécuteurs Testamentaires, S. J. GLACKMEYER, N. P.

21 août 1863 272

A LOUER. UN GROS-FIN, à un mille environ du pont Dorchester, avec grange. Le sol est propre à la culture du foin et peut-être ouvert en pâturage. S'adresser à ce bureau.

70

A VENDRE. UN EMPLACEMENT situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, contenant treize-sept pieds de front, sur environ, sur la rue Dorchester et toute la profondeur qu'il peut y avoir à l'extrémité de la rue Thérèse, à l'encouragement de feu Thérèse Thérèse, héritière de feu Thérèse Thérèse, et de son mari, par feu Pierre Germain ou ses représentants et partie par Louis-Jean dit Maurice, et de son épouse, par ses héritiers Wurtz, avec ensemble, une maison en bois à un étage et autres bâtiments.

Termes faciles. S'adresser à la propriétaire, au n. 84 rue Saint-Vallier ou à ce bureau 15 nov. 1862. 1646

LE TABLEAU CI-DESSOUS INDIQUE LES DROITS PAYÉS AU GOUVERNEMENT, PAR LES BUREAUX D'ASSURANCE DE LONDRES CONTRE LE FEU, POUR L'ANNÉE FINISSANT A NOEL, 1861, ETANT LE DERNIER RAPPORT OFFICIEL.

Table with 2 columns: Bureau Name and Amount Paid. Includes entries like Alliance (446,592), Atlas (41,457), Church of England (5,058), Commercial Union (3,457), County (69,184), Emperor (742), General (17,893), Globe (42,796), Guardian (34,487), Hand-in-Hand (10,330), Imperial (62,735), Imperial (62,735), Law (38,225), Law Union (8,002), London (33,513), Mercantile (4,079), PHOENIX (137,547), Preservé (81,863), Royal Exchange (12,518), State (disc.) (2,912), Sun (208,669), Union (31,638), United Kingdom Provident (1,524), Unity (16,076), Westminster (31,809).

Table with 2 columns: Bureau Name and Amount Paid. Includes entries like Birmingham (16,086), Birmingham District (9,044), Essex and Suffolk (7,229), Hants, Sussex, and Dorset (2,308), Kent (15,290), Lancashire (24,203), Leeds and Yorkshire (29,053), Liverpool and London (1,833), Manchester (42,178), Midland Counties, late Lincolnshire (5,590), Norwich Equitable (3,136), Uo n. (83,07), Nottinghamshire and Derbyshire (5,145), Provincial (7,433), Queen (7,854), Royal Insurance, Liverpool (61,480), Salop (4,147), Sheffield (3,732), Shropshire and North Wales (2,086), West of England (54,690), Yorkshire (23,307), Calédonian (13,417), National (7,089), North British (33,206), BUREAUX ECOSSAIS: Northern (21,924), Scottish Provincial (9,879), Scottish Union (33,586), BUREAUX IRLANDAIS: Stewarion, Dunlop, and Fenwick (3), National (7,134), Patriot (6,596), Total (£601,73).

ON A BESOIN D'un jeune homme expérimenté comme commis.

WM. LAIRD & CIE. 12 mai 1863. 470

COMMERCIAL HOUSE

Place du Marché de la Haute-Ville. Venant d'être reçus par le steamer « Nova Scotia », voie de Portland.

Nouvelles Marchandises de Modes, Nouveaux Chapeaux en Paille pour Femmes, Nouveaux Chapeaux en Paille pour Hommes, Parasols, Fleurs, Plumes, etc., Nouveaux Mantoux et Mantilles, Nouveaux Patron de Robes, etc., etc.

BEHAN FRERES, (ci-devant O'Neil et Esbah.) 16 avril 1863 335 Rue Baude

AUX DAMES.

LA Modiste de la Cour de l'Angleterre envoie six des plus beaux CHAPEAUX DE FEMMES faits avec différents matériaux de la plus grande richesse, et selon les dernières modes anglaises, SIX PATRONS DE ROBES de soie et satin pour la toilette de matin, celle de l'après-midi et celle du soir, telle qu'elles sont portées à la Cour, et celles qui le seront n'auront qu'à faire les corps selon les cartes, et SIX des plus superbes MANTOUX d'OPERA et de PROMENADE, le tout pour £30, ou une partie de chaque genre sera emballée avec soin et expédiée pour le quart de cette somme.

Tout genre de toilette sera expédié à ordre. Modiste de la Cour d'Angleterre, 5, rue Lupus, Pimlico, S. W. Londres, Angleterre. 363 566

Onguent Ophtalmique de Chamberlain.

C'est un remède